# Demande de badge d'accès aux restaurants ARENFIP **AGENT DES MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS** Année scolaire 2023/2024



Conformément aux obligations du règlement général sur la protection des données (RGPD), les données personnelles que vous nous communiquerez ne seront utilisées que dans le cadre des relations entre vous et l'ARENFIP. Les données ne seront pas utilisées à des fins sortant du cadre du service demandé.

Les données non utilisées sont régulièrement effacées de nos bases ou selon les modalités explicitement décrites pour le service concerné.

L'utilisateur est notamment informé que conformément à loi "informatique et libertés " et au règlement européen n°2016/679, les informations qu'il communique par le biais des formulaires sont nécessaires pour répondre à sa demande et sont destinées au responsable du service du restaurant, en tant que responsable du traitement à des fins de gestion administrative et de communication interne.

L'utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation

L'utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit de portabilité lui permettant de récupérer ses données personnelles.

L'utilisateur dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

de badge et des relations qui peuvent el COCHER VO	TRE LIEU DE RESTAUR	ATION	HABITUEL				
CFP 6 rue Gonzague 58000 Nevers	☐ <b>ESI</b> Boulevard Hammamet 58000 Nevers		DDFIP Baynac  19 rue Camille Baynac 58000 Nevers				
DEMANDEUR							
Monsieur Madame Nom							
Prénom Prénom							
Téléphone		Dat	te de naissance / /				
Adresse:							
Adresse électronique:							
Première demande 🗌							
Ou  Renouvellement  pour les agents subventionnés  Indiquer le numéro de badge	rémunération	on <=53	<del>de la subvention</del> (indice 34) <b>Ître validée par le chef de ser</b> t				
Indice de rémunération	Tel que figurant sur le bu	lletin de p	paye à la date de la demande				
AGENT DES MINISTE	RES ECONOMIQUES ET	FINA	NCIERS - SITUATION				
En activité Préciser:	S	gnature	chef de service :				
Direction:							
Service:							
Signature du demandeur RECTO-VERS	60						

Cadre réservé ARENFiP

N°: Date:

# UTILISATION DU BADGE pour l'accès et le paiement des repas dans les restaurants de l'ARENFIP (ASSOCIATION LA RESIDENCE DE L'ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES)

L'accès au restaurant et le paiement des repas s'effectuent au moyen d'un badge personnel. Ce badge, obligatoire, permet l'accès au restaurant de l'ARENFIP.

### I. COMMENT REMPLIR LA DEMANDE

Elle doit être complétée et signée :

- pour toute première demande de badge
- et pour bénéficier de la subvention si votre indice est inférieur ou égal à 534.

#### II. UTILISATION DU BADGE

TOUS SITES NEVERS				
Déjeuner				
Du lundi au vendredi 11h45 à 13h				

Vous pouvez recharger votre badge par carte bancaire en utilisant le lien suivant: <a href="https://arenfip.moneweb.fr">https://arenfip.moneweb.fr</a> Afin de limiter l'attente en caisse, veuillez anticiper le rechargement de votre badge.

Il n'est pas accepté de solde débiteur sur le badge.

En cas de perte ou de vol, vous devez faire une déclaration par mail à contact@arenfip.asso.fr. 5€ seront débités du solde de votre badge pour le refaire.

**En aucun cas, vous ne pouvez prêter votre badge** à qui que ce soit : toute utilisation abusive serait immédiatement sanctionnée par la suppression de ce badge.

#### III. VALIDATION

Une fois par an, il vous sera demandé de renouveler votre demande afin de valider votre badge. Tout badge non validé ou <u>inutilisé depuis le 01/01/2022</u> ne donnera plus droit à remboursement, sauf exception justifiée (congé maternité, longue maladie,...).

## IV. RESTITUTION OBLIGATOIRE DU BADGE

Le badge d'accès au restaurant **doit être obligatoirement restitué** en cas de mutation, ou de fin de stage ou vacation. Il sera alors procédé au remboursement du solde restant sur le badge, en se présentant à l'accueil des Gourlettes ou en envoyant une demande par mail à contact@arenfip.asso.fr.

Nevers, le	/	/	Signature du demandeur